



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

**Syndicat Mixte d'Eau et
d'Assainissement de la Région de
Yerville**

Exercice 2019



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1	Caractéristique technique du service.....	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	3
1.4	Convention de transfert d'effluents.....	4
1.5	Nombre d'abonnements	4
1.5.1	Nombre d'abonnements par système d'assainissement :.....	4
1.5.2	Répartition des abonnés par commune :	5
1.6	Volumes facturés.....	6
1.7	Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements).....	6
1.7.1	Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville.....	6
1.7.2	Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement	7
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.8.1	Traitement des effluents.....	7
1.8.2	Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)	8
1.8.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	9
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	10
2.1	Modalités de tarification	10
2.2	Recettes d'exploitation.....	11
2.2.1	Recettes de la collectivité.....	11
2.2.2	Recettes de l'exploitant.....	11
2.2.3	Recettes de l'Agence de l'eau	11
3	Indicateurs de performance.....	12
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1).....	12
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	12
3.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	13
4	Financement des investissements	14
4.1	Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	14
4.2	Etat de la dette	14
4.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ..	14
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 15	
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	15
5.2	Opérations de coopération décentralisée.....	15
6	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	15

1 Caractéristique technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville assure le service d'assainissement des 10879 habitants des communes d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Les missions du service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements.

1.2 Mode de gestion du service

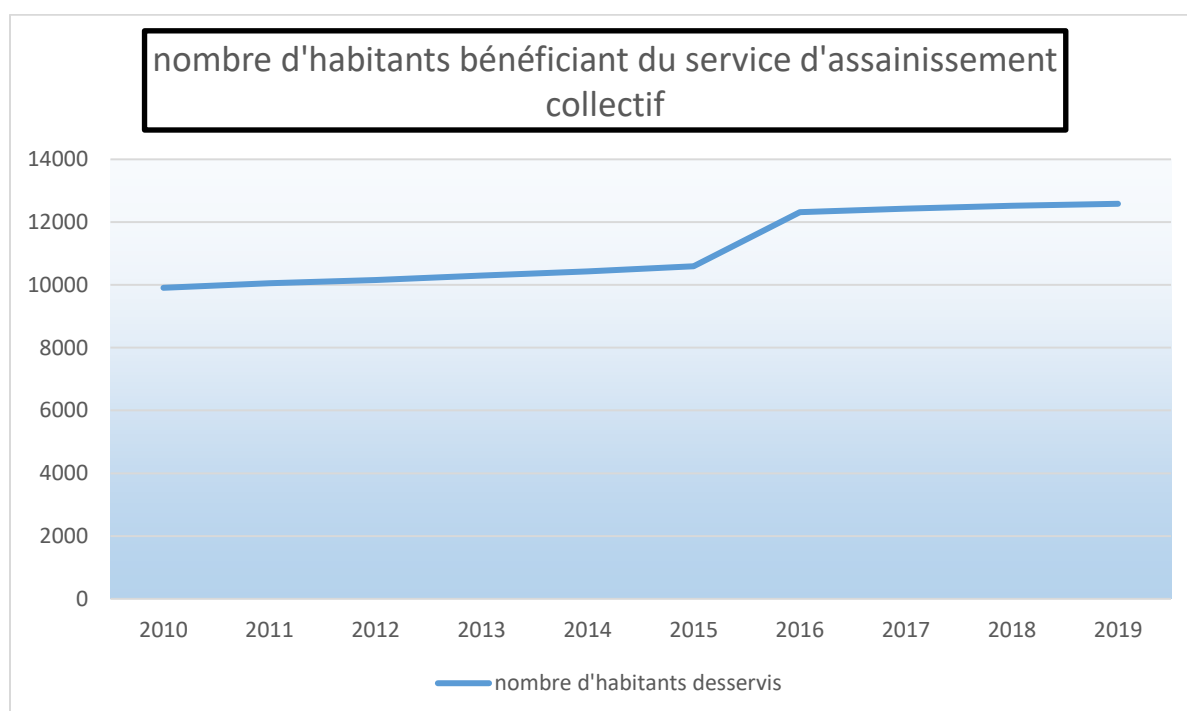
Le service d'assainissement est exploité en affermage par VEOLIA EAU

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 01/07/2016, pour une durée de 12 ans et arrivera donc à échéance le 30 juin 2028.

1.3 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Cette estimation prend en compte le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12584 habitants au 31/12/2019



Le nombre d'habitants bénéficiant de l'assainissement collectif a augmenté de 27 % entre 2010 et 2019.

1.4 Convention de transfert d'effluents

Lien contractuel	Sens	Usage (secours /permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, qualités des effluents...)	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	permanent	Syndicat d'eau et d'assainissement de Doudeville	Raccordement de 33 habitations aux hameaux de la Vatine et de Gournay (commune d'Yvecrique)	01 décembre 2006	44 ans

1.5 Nombre d'abonnements

1.5.1 Nombre d'abonnements par système d'assainissement :

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le système d'assainissement est le réseau avec la station associée.

Système d'assainissement	Communes ou hameaux collectés	Nombre d'abonnements		
		2017	2018	2019
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville St Victor	29	29	30
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville St Victor	10	10	10
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	100	102	104
	Saint Martin aux Arbres (Hameau du Caillebourg)	17	18	18
	TOTAL Système Auzouville l'Esneval	117	120	122
CIDEVILLE	Cideville	67	66	68
CRICQUETOT SUR OUVILLE	Cricquetot sur Ouville	107	105	108
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber (Bourg)	86	86	86
GREMONVILLE	Grémonville	51	55	56
	Hameau La Vatine et Gournay (SIAEP de Doudeville)	33	33	33
	TOTAL Système Grémonville	84	88	89
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	20	20	20
HUGLEVILLE EN CAUX	Hugleville en Caux	39	39	39
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	202	222	230
	Flamanville	161	162	163
	TOTAL Système Motteville - Flamanville	362	384	393

OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	170	170	174
SAINT OUEN DU BREUIL	Saint Ouen du Breuil	197	196	225
SAUSSAY	Saussay	61	63	65
	Emanville (Hameau des Epluques)	25	25	25
	TOTAL Système Saussay - Emanville	86	88	90
VIBEUF	Vibeuf	123	123	123
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Yerville	1216	1238	1288
	Bourdainville	163	165	167
	Ectot-l'Auber (hameau du Mesnil Bignon)	85	85	88
	St Martin aux Arbres (Hameau de Bosc Robert)	14	15	15
	TOTAL Système Yerville-Bourdainville	1478	1503	1558

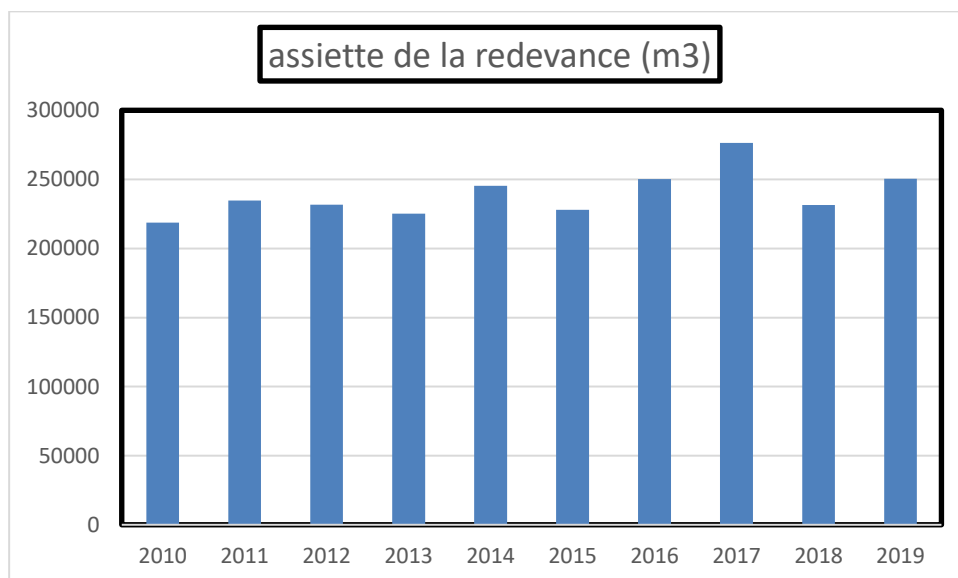
1.5.2 Répartition des abonnés par commune :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	39	38	38	38	39	39	39
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	102	100	102	100	100	102	101
BOURDAINVILLE	159	163	164	163	163	165	164
CIDEVILLE	61	62	62	64	67	66	67
CRICQUETOT SUR OUVILLE	105	108	108	106	107	105	108
ECTOT L'AUBER	166	168	164	167	169	169	169
EMANVILLE	25	25	25	25	25	25	25
FLAMANVILLE	107	110	159	161	160	162	162
GREMONVILLE	50	50	50	50	51	55	51
GUEUTTEVILLE	20	20	20	20	20	20	19
HUGLEVILLE EN CAUX	38	38	38	39	39	39	40
MOTTEVILLE	194	194	196	195	202	222	224
OUVILLE L'ABBAYE	165	166	167	170	170	170	173
SAINT MARTIN AUX ARBRES	32	33	33	32	31	33	33
SAINT OUEN DU BREUIL	196	198	198	200	197	196	224
SAUSSAY	61	62	61	61	61	63	63
VIBEUF	121	121	121	121	123	123	122
YERVILLE	1106	1109	1124	1143	1216	1238	1251
Total d'abonnés	2747	2765	2830	2855	2940	2992	3035

Le nombre d'abonnés bénéficiant du service public d'assainissement collectif a augmenté depuis 2010 de **10,5 %**.

1.6 Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2018	2019	Variation
- aux abonnés domestiques	231 351	250 379	8 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	231 351	250 379	8 %



L'assiette de la redevance d'assainissement collectif a connu une augmentation de volume en 2019 et est revenue au niveau des chiffres de 2014.

1.7 Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements)

1.7.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville

Canalisations	2017	2018	2019
Longueur totale du réseau (km)	74,7	75,6	77,8
Canalisations gravitaires (ml)	64 019	64 949	67 158
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	47 847	48 785	51 651
<i>dont unitaires</i>	10 666	10 666	10 687
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	10 431	10 431	10 431
Canalisations de refoulement (ml)	16 172	16 164	15 507

1.7.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement (<i>bassin d'orage, déversoir d'orage...</i>)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Yerville-Bourdainville	Ouvrage tampon de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville	Ancienne station d'épuration de Yerville	450 m ³

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.8.1 Traitement des effluents

Nombre de stations d'épuration : 15

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville st Victor	filtres à sable	75	4,5	11,25
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville st Victor	filtres à sable	30	1,8	4,5
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	lagunage	350	21	52,5
CIDEVILLE	Cideville	lagunage	350	21	52,5
CRICQUETOT SUR OUVILLE	Cricquetot sur Ouville	lagunage	500	30	75
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber	bio-disques	195	12	35
GREMONVILLE	Grémonville	lagunage	400	24	60
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	Filtre biologique	55	31	8,25
HUGLEVILLE EN CAUX	Hugleville en Caux	Filtre biologique	80		12
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	Boues activées	600	36	90
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	lagunage	400	24	
SAINT OUVEN DU BREUIL	St Ouen du Breuil	lagunage	500	30	
SAUSSAY	Saussay	lagunage	200	12	
VIBOUF	Vibouf	lagunage	300	18	
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Bourdainville	Boues activées	5750	489	1207

En 2019 le Syndicat d'eau et d'assainissement de la région d'Yerville a mis en service la nouvelle station d'épuration d'Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil, d'une capacité de 1050 EH. C'est une station d'épuration à boues activées. Celle-ci remplace les lagunes de Saint Ouen du Breuil et le Filtre à Sable d'Hugleville en Caux.

1.8.2 Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Station d'épuration	Dossier loi sur l'eau	Paramètre	Fréquence des contrôles	Rendement épuratoire (%)	Norme du rejet (mg/l)
Ancrétieville Saint Victor 1	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	98,3	40
		DCO		95,3	120
		MES		97,1	30
Ancrétieville Saint Victor 2	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	96,2	40
		DCO		90,4	120
		MES		91,3	30
Auzouville l'Esneval	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00135 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	99,1	40
		DCO		86,6	120
		MES		89,5	120
Cideville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0087 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	87,9	40
		DCO		66,2	120
		MES		56,2	120
Criquetot sur Ouville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00134 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	98,4	40
		DCO		74,9	120
		MES		80,3	120
Ectot l'Auber	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	96,5	25
		DCO		85,5	125
		MES		64,7	35
Grémonville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00133 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	87,3	40
		DCO		70,2	120
		MES		50	120
Gueutteville	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	95	40
		DCO		85,3	120
		MES		88	30
Hugleville en Caux	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	95,5	25
		DCO		92,4	125
		MES		86,8	
Motteville	Déclaration de rejet du 22/02/2007	DBO5	2 par an	96,7	60
		DCO		90,2	60
		MES		90,7	50
Ouville l'Abbaye	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0085 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	90,6	40
		DCO		83,3	120
		MES		90,8	120
St Ouen du Breuil	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0086 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les ans	98,3	60
		DCO		94,4	60
		MES		98	50
Saussay	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0088 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	95,3	40
		DCO		88,8	120
		MES		92,1	120
Vibeuf		DBO5		88,9	60

	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00136 du 15/02/2008	DCO	1 tous les 2 ans	76,9	60
		MES		70	50
Yerville-Bourdainville	Déclaration de rejet du 12/01/2007 Arrêté du 22/06/2007	DBO5	Contrôle s tous les mois	98,1	94
		DCO		97	92
		MES		97,6	95

1.8.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les quantités de boues évacuées pendant l'exercice 2019 sont les suivantes :

- Station d'épuration d'Yerville-Bourdainville :
- Station d'épuration de Motteville : 6,1 TMS

La destination des boues évacuées est l'épandage agricole.

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la Collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

	2019		2020		Variation
		Pour 120 m3		Pour 120 m3	
Part Fixe (€ HT/an)	22,90 €	22,90 €	22,90 €	23,46 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,2309 €	147,71 €	1,2309 €	147,71	
Exploitant		170,61 €		171,17 €	0,33 %
Part Fixe (€ HT/an)	7,78 €	7,78 €	7,78 €	7,78 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,43 €	171,96 €	1,43 €	171,96 €	
Collectivité		179,74 €		179,74 €	0 %
Collecte et modernisation des réseaux (€ HT/m3)	0,185 €	22,20 €	0,185 €	22,20 €	
Redevance mod. réseaux		22,20 €		22,20 €	0 %
Taxes TVA		37,25 €		37,31 €	0,16 %
TOTAL € HT					
TOTAL TTC		409,80 €		410,42 €	0,15 %
Soit en €/m3		3,42 €		3,42 €	0 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **3,42 €/m³ TTC**

2.2 Recettes d'exploitation

2.2.1 Recettes de la collectivité

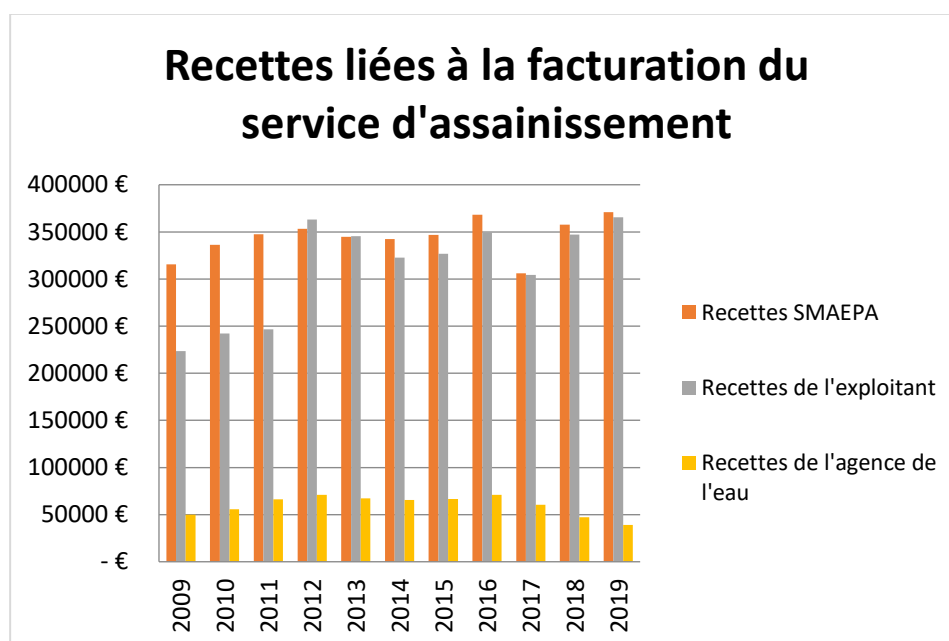
	2018	2019	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	357 596 €	371 021	3,75 %
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	Versée en 2020		

2.2.2 Recettes de l'exploitant

	2018	2019	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	347 273 €	365 499 €	5,25 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			

2.2.3 Recettes de l'Agence de l'eau

	2018	2019	Variation
Redevance modernisation des réseaux de collecte	47 084 €	38 917 €	17,34 %



3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés

Il se définit par le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

Suite à la réalisation de l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement, il en résulte des taux de desserte suivants :

	nombre abonnés 2019	nombre potentiel d'abonnés suite à l'étude du zonage d'assainissement	Taux de desserte
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	39	92	42%
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	101	105	96%
BOURDAINVILLE	164	165	99%
CIDEVILLE	67	67	100%
CRICQUETOT SUR OUVILLE	108	210	51%
ECTOT L'AUBER	169	169	100%
EMANVILLE	25	25	100%
FLAMANVILLE	162	166	98%
GREMONVILLE	51	77	66%
GUEUTTEVILLE	19	20	95%
HUGLEVILLE EN CAUX	40	50	80%
MOTTEVILLE	224	224	100%
OUVILLE L'ABBAYE	173	226	77%
SAINT MARTIN AUX ARBRES	33	89	37%
SAINT OUVEN DU BREUIL	224	224	100%
SAUSSAY	63	115	55%
VIBIEUF	122	142	86%
YERVILLE	1251	1251	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Obligations réglementaires

L'arrêté du 2 décembre 2013 précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2019 est de :

	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	72	72	83

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur officielle
PARTIE A : plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
PARTIE B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
TOTAL Parties A et B	45	43
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 point au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie des canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en œuvre d'un plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:	120	83

3.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le taux de boues, issues des différents ouvrages d'épuration du Syndicat de Yerville, évacuées selon les filières conformes à la réglementation, est de 100%. La filière utilisée est l'épandage sur sol agricole.

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux réalisés en 2019	Subventions reçues en 2019
Travaux de reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville – Saint Ouen du Breuil	408 210,44 €	214 634 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Ouville l'Abbaye	18 369,50 €	6 448,70 €
Extension des réseaux d'assainissement au Saussay – Flamanville et Criquetot sur Ouville	365 105 €	259 250,86 €

4.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019
Encours de la dette au 31 décembre	1 299 718 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	145 592 €
dont en intérêts	43 260 €
dont en capital	102 332 €

4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2019
Montant des amortissements	108 253 €

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant prévisionnel</i>
Projet de station intercommunale Grémonville et Criquetot sur Ouville	1 300 000 €
Transfert de la station d'épuration d'Ancretieville St Victor (hameau de la Crévonnerie)	
Reconstruction de la station d'épuration de Cideville	
Diverses extensions de réseaux d'assainissement	

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité.

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2019.

6 Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Commune zones de base	Communes zone moyenne
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	AUZOUVILLE L'ESNEVAL
BOURDAINVILLE	CIDEVILLE
CRIQUETOT SUR OUVILLE	EMANVILLE
ECTOT L'AUBER	HUGLEVILLE EN CAUX
GREMONVILLE	FLAMANVILLE
GUEUTTEVILLE	MOTTEVILLE
OUVILLE L'ABBAYE	SAINT MARTIN AUX ARBRES
SAINT OUEN DU BREUIL	SAUSSAY
VIBOUF	LIMESY
YERVILLE	

	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
	Communes zone de base		Communes zone moyenne	
Exploitant				
du service d'eau potable	100,84 €	103,26 €	100,84 €	103,26 €
de l'assainissement collectif	170,61 €	168,74 €	170,61 €	171,17 €
<i>TOTAL Exploitant</i>	<i>271,45 €</i>	<i>272,00 €</i>	<i>271,45 €</i>	<i>274,42 €</i>
Collectivité				
pour le service d'eau potable	107,35 €	107,35 €	107,35 €	107,35 €
pour l'assainissement collectif	179,74 €	179,74 €	179,74 €	179,74 €
<i>TOTAL Collectivité</i>	<i>287,09 €</i>	<i>287,09 €</i>	<i>287,09 €</i>	<i>287,09 €</i>
Agence de l'eau				
Redevance prélèvement	11,64 €	11,64 €	11,64 €	11,64 €
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	45,60 €	45,60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €
<i>TOTAL Agence de l'eau</i>	<i>60,24 €</i>	<i>60,24</i>	<i>79,44 €</i>	<i>79,44 €</i>
TVA				
pour le service d'eau potable	13,54 €	13,68 €	14,60 €	14,73 €
pour l'assainissement collectif	37,25 €	37,31 €	37,25 €	37,31 €
<i>TOTAL Taxes</i>	<i>50,80 €</i>	<i>50,99 €</i>	<i>51,85 €</i>	<i>52,04 €</i>
Total TTC				
pour le service d'eau potable	259,77 €	262,32 €	280,03 €	282,58 €
pour l'assainissement collectif	409,80 €	407,99 €	409,80 €	410,42 €
Total TTC global	669,58 €	670,31 €	689,83 €	693,00 €
Soit en €/m3	5,58 €	5,59 €	5,75 €	5,77 €